AMOPA
Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Année 2026-2027

RÈGLEMENT DU CONCOURS
« Plaisir d'écrire »

Pour les collèges et les lycées de France

Article 1

Les élèves peuvent participer à plusieurs concours.

Article 2

Les travaux doivent être rédigés en français. Ils seront individuels et authentiques (interdiction d'avoir recours à l'intelligence artificielle).

Les textes seront dactylographiés en **police Times New Roman 12 interligne simple**.

Article 3

Les enseignants enverront **les cinq meilleures copies** par concours et par niveau à la section AMOPA départementale dont ils relèvent.

Les copies seront envoyées par les enseignants à la date et à l'adresse indiquées sur l'affiche, soit pour le vendredi 12 février 2027 (délai de rigueur) à :

Madame la responsable du concours « Plaisir d'écrire »
47 rue Henri Laurain – 21000 DIJON
E-mail : amopa21.ch@gmail.com

Les copies seront dématérialisées et en format PDF et Word (possibilité de mise en page pour le florilège).

L'identité des candidates et des candidats (Intitulé du concours, nom et prénom, classe du candidat, nom de l'établissement avec son adresse postale et mail, nom et prénom de l'enseignant, adresse mail) sera notifiée sur **une page de garde agrafée à la copie**.

Les enseignants signeront chaque page de garde.